

MAIRIE DE THIL
31530



Tél : 05 61 85 42 88
Fax : 05 61 85 19 66
mairie-thil@wanadoo.fr

MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 4 mai 2015 à 20 heures 30

Présents : Jean LÉONARD – Émile FEDERICI – Jean-Pierre HOEFLICH – Aliette de THONEL d'ORGEIX - Robert ARMENIER - Véronique BLANC – Sophie DUCOUX – Jean-Luc LÉZAT - Jean-Claude PANNEBIAU – Cécile PHARAMOND –

Excusés/Absents : Céline FRAYARD – Jean-Marc AGOSTINI – Cécile DARGASSIES – Henri LÉZAT – Émilie MATÉO -

Ont donné pouvoir : Céline FRAYARD à Aliette de THONEL d'ORGEIX – Jean-Marc AGOSTINI à Émile FEDERICI – Cécile DARGASSIES à Jean-Pierre HOEFLICH – Henri LÉZAT à Jean LÉONARD – Émilie MATÉO à Cécile PHARAMOND -

Convocation du 29 avril 2015

Secrétaire de séance : Jean-Pierre HOEFLICH

Monsieur le Maire déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
Séance ouverte à 20 heures 30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2015 est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter cinq points à l'ordre du jour : Achat d'une vitrine panneau d'affichage pour l'église – Achat de tapis de gymnastique pour l'école élémentaire - Demande de la Chambre des Métiers – Lancement de procédure pour la Station d'Épuration – Droits de place pour le vide-grenier.

1 VOIX CONTRE : Jean-Claude PANNEBIAU
1 ABSTENTION : Sophie DUCOUX
13 VOIX : POUR

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU estime ne pas avoir été informé suffisamment tôt des éléments rajoutés pour pouvoir se prononcer.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée n'avoir obtenu ces éléments qu'entre le moment où la convocation a été adressée et pour certains qu'en fin de cet après-midi ce qui explique cette demande de rajouts permettant de traiter les dossiers dans les meilleurs délais.

-1- DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES FÊTES :

Le Comité des Fêtes sollicite une subvention de 4 000 € (montant accordé les années précédentes) –

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter de verser cette subvention qui sera conditionnée par la procuration et l'examen des comptes détaillés qui auraient dû être fournis lors de la dernière Assemblée Générale du 26 avril 2015, suite à la démission de son Président.

Cécile PHARAMOND Trésorière fournit les comptes et s'inquiète de connaître les délais – compte-tenu de la date rapprochée de la fête du village. Monsieur le Maire l'assure que cela sera traité dans les meilleurs délais.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU demande à Monsieur le Maire sur quel texte de Loi il s'est appuyé pour demander à cette Association de lui présenter les comptes sur le premier trimestre de l'année 2015 alors même qu'elle les avaient présentés à fin 2014.

Monsieur le Maire explique que le Président sortant doit présenter au nouveau Président la situation financière de l'Association dont il avait l'administration à la date où il la laisse et que la commune versant une subvention, ces comptes doivent lui être transmis pour examen.

Monsieur Jean-Luc LÉZAT Président du Comité des Fêtes et Madame Cécile PHARAMOND Trésorière de cette même Association, ne prennent pas part aux votes.

VOTE POUR : 12 VOIX

-2- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'AMICAL CIRCUS :

L'Amical Circus qui organise un week-end cirque pour l'anniversaire de ses 10 ans, espérait obtenir une subvention du Conseil Départemental – ce dernier ne s'étant toujours pas prononcé – il manque à cette Association 500 € pour boucler leur budget de 2000 €.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'accepter de verser à cette Association, en plus des 500 € accordés en séance du 2 mars 2015 - 500 € supplémentaires qui seraient défalqués de la subvention municipale 2016 si l'Amical Circus percevait une subvention d'autre part.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ

-3- 4^{ème} TRANCHE DE RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE :

Monsieur le Maire rappelle que les vitraux ont été détériorés lors de la tempête de 1999. Un maître verrier a été sollicité pour les conserver dans des coffres forts. Il fait part avoir négocié avec Émile FEDERICI auprès des frères BATAILLOU Maîtres verriers d'utiliser l'argent du gardiennage, à la réfection des vitraux, ce qu'ils ont accepté à condition que la commune s'engage à effectuer 5 tranches d'environ 15 000 € chacune à raison d'une par an. L'Entreprise ne nous facturant pas non plus l'échafaudage nécessaire à la pose de ces vitraux.

Vu la réduction des dotations de l'état aux communes, celles-ci réduisent fortement leurs travaux et l'entreprise BATAILLOU se retrouve en manque de travail, elle a donc demandé à Monsieur le Maire de réaliser cette année deux tranches au lieu d'une pour occuper et maintenir ses ouvriers. Monsieur le Maire demande au Conseil, compte-tenu de la bonne situation financière de la Commune, de bien vouloir accepter cette requête pour remercier cette Entreprise de son geste commercial.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU dit qu'il ne comprend pas pourquoi ce sujet revient à l'ordre du jour, alors que les deux tranches ont été inscrites sur le budget primitif.

Monsieur le Maire explique que le fait qu'une dépense soit inscrite au Budget Primitif n'engage pas sa dépense et qu'une délibération du Conseil Municipal est nécessaire à l'engagement des travaux et au règlement de la facture.

Bien que ne concernant pas la municipalité actuelle, attendu que ce sujet est à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de répondre à la question posée lors d'un précédent Conseil par Monsieur Jean-Luc LÉZAT à savoir : « à quoi a servi à l'époque l'argent du remboursement par l'assurance de la détérioration des vitraux par la tempête ? »

Monsieur Émile FEDERICI notifie que l'argent perçu de l'assurance aurait été employé, à l'époque, pour des réparations plus urgentes concernant la toiture de l'église.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU, élu à ce moment-là, affirme que l'argent perçu n'a pas servi pour la toiture de l'église, qui était elle-même assurée et qu'il sait lui à quoi il a servi.

Monsieur le Maire lui demandant d'expliquer ses dires, il refuse d'y répondre.

Monsieur le Maire précise que les propos tenus n'engagent que la responsabilité des élus de l'opposition, lui même et son groupe majoritaire ne remettant nullement en cause la gestion de la commune menée à l'époque par Monsieur HOEFLICH André Maire et Monsieur Étienne LÉZAT 1er Adjoint délégué aux travaux communaux, n'ayant jamais relevé d'irrégularité.

1 VOTE CONTRE : Jean-Luc LÉZAT
2 ABSTENTIONS : J.C. PANNEBIAU
Sophie DUCOUX
12 VOIX : POUR

-4- ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-ROME ET DE BORDES-DE-RIVIERE AU SITPA :

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier reçu le 15 avril 2015, les Communes de SAINT-ROME arrondissement de TOULOUSE et de BORDES-DE-RIVIERE arrondissement de SAINT-GAUDENS souhaitent adhérer au Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées.

Selon le principe de l'intercommunalité – THIL en tant que Commune Membre du SITPA doit se prononcer sur l'extension du périmètre de ce Syndicat aux Communes de SAINT-ROME et de BORDES-DE-RIVIERE

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ

-5- ACHAT D'UNE NOUVELLE ÉPLUCHEUSE POUR LA CANTINE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'éplucheuse de 40 ans d'âge est à remplacer à la cantine scolaire - Un devis a été adressé par les Ets BOUCHIAT, en charge de toutes les réparations de l'électro-ménager de la cantine, son montant : 2 488.50 € T.T.C. pour une éplucheuse professionnelle inox et sa table de support.

VOTE : POUR à L'UNANIMITE

-6- ACHAT D'UN LAVE-LINGE POUR LA CUISINE :

Le lave-linge de la cuisine utilisé intensivement ne fonctionne plus, et doit être remplacé.

Une facture pro-forma a été demandée à Monsieur BRICOLAGE à Cadours, par commodité pour le dépannage, qui s'élève pour le remplacement de l'appareil défectueux par un lave-linge de marque FAURE à 405.90 € T.T.C.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ

-7- DECISION MODIFICATIVE N°1 :

L'armoire électrique de la salle des fêtes a été mandatée avant le vote du budget primitif pour un montant de 6 204.60 € sur l'article 21318 sans opération – Il y avait lieu quand Monsieur LÉAUTÉ était Trésorier à Grenade, après le vote du budget, d'annuler ensuite l'écriture, pour la mandater sur le même article en l'affectant sur une opération – la somme a donc été prévue sur le budget au niveau de l'opération.

Madame CADRET qui a pris la succession de Monsieur LÉAUTÉ ne travaille pas de la même manière – et nous demande de rajouter une ligne sur le Budget primitif sur le seul article 21318 pour ne pas annuler l'écriture passée.

La décision modificative n° 1 du budget communal se traduit par conséquent ainsi :

Diminution de l'article 21318 opération 43 pour 6 205.00 € par l'augmentation de l'article 21318 pour un même montant, le budget devant être équilibré.

2 ABSTENTIONS : J.C PANNEBIAU
Sophie DUCOUX

13 VOIX : POUR

-8- ASSISTANCE DU MAIRE PAR UN AVOCAT OU UN JURISTE :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée être en tant que Maire confronté à de nombreux problèmes juridiques, qu'il gère. Il souhaite cependant pouvoir, le cas échéant, être en mesure d'obtenir l'assistance d'un avocat ou d'un juriste pour défendre les intérêts de la Commune, pour ce faire une délibération du Conseil Municipal est obligatoire.

Monsieur Robert ARMENIER : demande si cette assistance juridique ne fera pas double emploi avec les assurances contractées par la Mairie ?

Monsieur le Maire répond que tous les dossiers ne sont pas pris en compte, notamment les dossiers internes.

2 VOTES CONTRE : J.C. PANNEBIAU
Sophie DUCOUX

2 ABSTENTIONS : J.L LÉZAT
Robert ARMENIER

11 VOIX : POUR

-9- CHOIX DE LA COULEUR DES PANNEAUX DE NUMEROTATION DES HABITATIONS :

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Pierre HOEFLICH, qui annonce que le travail de repérage sur le terrain est terminé – Il propose au Conseil de reprendre la couleur demeurant sur les panneaux existants soit un fond bleu marine avec le logo de la commune sur les panneaux de rues et pour une plus grande harmonie choisir une même couleur pour la numérotation des maisons.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

-10- ACHAT D'UN GODET POUR LE TRACTEUR :

Monsieur Émile FEDERICI propose au Conseil d'équiper le tracteur d'un godet à basculement hydraulique qui pourra servir aux employés municipaux, pour maints travaux.

Il a obtenu un devis de la SNC MARQUE & Cie à AUCH s'élevant à la somme T.T.C. de 1 260.00 €.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ

-11- ECLAIRAGE PÉTANQUE : POSE DE 7 PROJECTEURS -

Monsieur Émile FEDERICI indique à l'Assemblée que ce dossier a été examiné par la Commission travaux – Le Club de Pétanque prend à sa charge une partie de la facture des projecteurs soit 500 €. Resteront à la charge de la Commune : 737 € sur la fourniture des projecteurs – plus 1 128.00 € T.T.C. pour la mise en place de l'éclairage et les branchements qui seront réalisés par un électricien.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ

-12- ECLAIRAGE DE LA SALLE DES FÊTES : Reporté

Monsieur le Maire s'est rendu compte d'une erreur de comptage des luminaires de la salle polyvalente sur le devis présenté par l'électricien.

Ce point sera par conséquent traité lors d'un prochain conseil municipal.

-13- ACHAT D'UNE VITRINE POUR L'EGLISE :

Madame Aliette de THONEL D'ORGEIX formule la nécessité de remplacer le panneau d'affichage actuel à base de liège situé en extérieur de l'église, d'où les affiches fixées par punaises, disparaissent par temps de pluie et de vent – et propose d'acheter pour une meilleure information, une vitrine fermée en aluminium, de taille légèrement inférieure, avec une garantie de 5 ans pour un prix T.T.C. de 196.40 €.

1 ABSTENTION : Sophie DUCOUX

14 VOIX : POUR

-14- ACHAT DE TAPIS DE GYMNASTIQUE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Madame Aliette de THONEL D'ORGEIX fait part à l'Assemblée d'une demande de la Directrice de l'école élémentaire, pour l'achat de 6 tapis de gymnastique supplémentaires – le devis fourni pour cet équipement se monte à 594 € TTC.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ

-15- DEMANDE DE LA CHAMBRE DES METIERS :

La Chambre des Métiers forme des apprentis – et demande à chaque Commune une participation de 100 € par apprenti.

Nous avons actuellement sur la Commune un apprenti et devons régler à la Chambre des Métiers : 100 € de participation.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ

-16- SAISIE DU SMEA POUR LANCER LA PROCEDURE DE CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les dernières analyses de la Station d'Épuration sont mauvaises, alors qu'elles ne présentaient aucun problème en novembre 2014.

Nous devons donc envisager soit l'extension soit la construction d'une nouvelle station.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'accepter le lancement de l'opération, ce qui permettrait au SMEA d'engager la recherche de solutions – lancer la procédure soit d'extension soit de construction.

Monsieur le Maire informera régulièrement le Conseil de l'avancement des décisions.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ

-17- DROITS DE PLACES : VIDE-GRENIER :

Le Comité des Fêtes organise un vide-grenier le 24 mai 2015 – sur des emplacements qui appartiennent à la Mairie, les droits de places collectés ne peuvent l'être que sur le compte de la Mairie pour être reversés ensuite au Comité des Fêtes. Une délibération comportant les montants doit être prise pour permettre à la Trésorerie de Grenade d'encaisser les chèques.

Tarif des emplacements :

3 mètres : 10 €
6 mètres : 17 €
9 mètres : 24 €
12 mètres : 28 €

Une rencontre sera nécessaire avec les Membres du Comité des Fêtes pour mettre en place ces mesures.

2 ABSTENTIONS : J.C. PANNEBIAU

Sophie DUCOUX

10 VOIX : POUR

Jean-Luc LÉZAT et Cécile PHARAMOND en tant que Président et Trésorière du Comité des Fêtes n'ont pas participé au vote.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.

Thil, le 5 mai 2015

Le Maire
Jean LÉONARD